



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

air

Question écrite n° 53998

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les suites qu'elle compte donner au plan d'urgence pour la qualité de l'air (PUQA) établi en février 2013. Dans la perspective de favoriser une logistique propre du dernier kilomètre en ville, la 7e mesure du PUQA envisageait de promouvoir l'accès aux véhicules de marchandises propres. Il vient donc lui demander de quelle manière et selon quel calendrier le Gouvernement entend mettre en oeuvre ce dispositif.

Texte de la réponse

L'un des objectifs du plan d'urgence pour la qualité de l'air (PUQA) est de développer l'usage de modes alternatifs et de véhicules moins polluants pour la logistique et les livraisons de courte distance à l'intérieur des villes. Ainsi, la mesure n° 7 du plan invite les collectivités à « promouvoir des facilités d'accès aux véhicules de marchandises propres, en s'appuyant, le cas échéant, sur une identification particulière et sur une charte d'engagements volontaires, dont le cadre pourrait être proposé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. » Le 13 mai 2014, le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques consacré aux « nouvelles mobilités sereines et durables : concevoir et utiliser des véhicules écologiques » de la sénatrice Fabienne Keller et du député Denis Baupin a été remis à la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. L'une des recommandations de ce rapport, retenue par la ministre, est l'engagement d'une réflexion sur la définition d'un véhicule écologique selon des critères de gabarit, de motorisation, de niveau de consommation. Cette définition permettra notamment de dédier à ces véhicules des places de stationnement. Par ailleurs, un groupe de travail associant toutes les parties prenantes a défini le cadre national des chartes qui seront conclues au niveau local pour mieux s'adapter aux spécificités géographiques et économiques des agglomérations. La signature de ce cadre national interviendra prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53998

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3384

Réponse publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4716